

Approche d'identification des milieux humides d'importance

Territoire de la ville de Laval

Présenté à la Ville de Laval

Service des écosystèmes et de la
biodiversité

Direction du développement durable, du
patrimoine écologique et des parcs

24 mai 2005

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

Mise en contexte

Les milieux humides font l'objet d'une préoccupation soutenue de la part des citoyens de la grande région métropolitaine. Les intervenants en aménagement du territoire s'entendent sur la pertinence d'élaborer une vision d'ensemble afin de protéger convenablement ces milieux naturels d'intérêt. À Laval, comme récemment à Longueuil, on reconnaît l'importance de cesser de traiter les projets de développement domiciliaire ou agricole à la pièce.

Conscientes de la nécessité d'améliorer les approches de planification des milieux naturels, notamment des milieux humides, les autorités de la Ville de Laval, à l'instar des villes de Montréal et de Longueuil, ont présenté le 15 septembre 2004, un projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux humides. Cette politique prend appui sur un travail d'identification cartographique des milieux humides confié à la firme Municonsult.

L'étude a permis de cartographier 771 habitats dont 339 en zone urbaine qui ont été spécifiquement caractérisés à l'aide des orthophotographies aériennes au 1 : 40 000 prises à l'été 2002. Cette caractérisation propose une évaluation de la valeur écologique afin de prioriser les sites devant faire l'objet de mesures de conservation.

Dans son projet de politique, la Ville souhaite appliquer le principe « d'aucune perte nette » et propose une stratégie de conservation et de compensation selon la valeur écologique des milieux naturels. Elle priorise la conservation des milieux humides d'intérêt écologique très élevé et des milieux riverains. La Ville propose la compensation totale (création d'autres milieux humides (?)) des milieux d'intérêt écologique élevé ou connectés à un cours d'eau et envisage la compensation en superficie (autres types de milieux naturels), en terrain, en compensation monétaire ou autre des milieux humides de valeur moyenne et faible qui ne seraient pas connectés à un cours d'eau.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) est d'avis qu'il faut être extrêmement prudent dans l'application du principe d'aucune perte nette et des mesures de compensation qui s'en suivent. Il sera toujours préférable de conserver les milieux humides existants et de préserver leurs fonctions écologiques que d'en recréer de nouveaux. Comme l'évaluation des compensations se fera sur la base des travaux d'inventaire et de caractérisation, la Direction régionale de Montréal, Laval, Laurentides et Lanaudière tient à émettre des commentaires critiques visant à bonifier la méthodologie et à élargir la portée de l'exercice de caractérisation.

Dans un souci d'équité entre les régions, de transparence et de rigueur, la Direction régionale a fait appel à l'expertise du Service des écosystèmes et de la biodiversité (SÉB) de la Direction du développement durable, du patrimoine écologique et des parcs afin de bonifier la caractérisation des milieux humides. Ce service travaille actuellement à

l'élaboration d'une approche méthodologique sur laquelle s'appuiera la future politique québécoise de conservation des milieux humides. Cette approche a récemment servi de base à l'élaboration du Plan de conservation et de gestion des milieux naturels de la Ville de Longueuil. Nous souhaitons que les précisions apportées dans ce document éclairent une démarche concertée d'identification des milieux naturels.

Proposition de classification des milieux humides

Étant donné l'importance stratégique de la détermination de la valeur écologique en vue de la conservation des milieux humides de l'île de Laval, le SÉB propose ici une nouvelle pondération et l'ajout de certains critères. Nous avons travaillé avec les polygones cartographiques et la caractérisation proposée par la firme Municonsult. Nous assumons que le travail de validation de terrain du consultant a permis de confirmer une délimitation adéquate des milieux humides. La reclassification ici proposée amène un réajustement de la méthode proposée par Municonsult et rend compte d'un regard plus large sur les différentes variables utilisées.

Analyse des résultats de Municonsult

Toute classification est dépendante du choix des variables utilisées pour déterminer ce qui démarque un individu par rapport à un autre. Ainsi, il est important, dès le départ, de définir nos objectifs de classification.

Le choix des variables et la pondération utilisée par Municonsult font ressortir 8 points :

1. **Superficie** : Un milieu humide de grande superficie est plus important qu'un milieu de petite superficie.
2. **Eau** : L'eau libre présente plus d'intérêt que l'eau non libre dans la végétation qui elle-même présente plus d'intérêt que l'eau dans le sol mais près de la surface.
3. **Intégrité** : La pondération de l'intégrité du milieu adjacent semble ordonner en ordre décroissant l'occupation naturelle, l'occupation agricole et l'occupation anthropique.
4. **Hétérogénéité** : Plus la diversité des strates rencontrées dans le milieu est grande plus le milieu est intéressant.
5. **Espèces rares** : La présence d'une espèce rare confère au milieu une grande importance (30 % du résultat final).
6. **Fragmentation** : Les milieux isolés sont moins intéressants.
7. **Hydroconnectivité** : La contribution au sein du réseau hydrique régional est un facteur important.
8. **Calcul final** : L'addition de la pondération de chacune des 7 variables permet d'ordonner les milieux humides entre eux.

Approche méthodologique proposée

La définition du MDDEP s'appuie essentiellement sur la valeur écologique des milieux humides : ce sont des milieux de vie qui supportent une flore et une faune adaptées à des conditions édaphiques et hydriques particulières. Ils jouent aussi un rôle non négligeable dans le cycle de l'eau, rôle d'épurateur et de régulateur notamment.

Ainsi, l'intérêt d'un milieu humide réside dans la diversité des habitats rencontrés (strates herbacée, arbustive ou arborescente), la diversité de l'état physique de l'eau (eau libre, eau prise dans la végétation et eau proche de la surface du sol minéral) et dans sa pérennité (si ce dernier est choisi pour fins de conservation). Il faut qu'il possède une superficie assez grande pour que les processus naturels puissent se poursuivre et que la zone périphérique soit la moins perturbée possible. La connectivité à un cours d'eau augmente encore son intérêt puisqu'il participe au cycle de l'eau et aux échanges à une échelle qui dépasse ses propres limites.

Ainsi, notre définition rejoint la proposition de Municonsult. Cependant, les nuances apportées aux poids de certaines variables ainsi qu'à leur pondération amènent un changement important des résultats. Passons en revue ces différences :

1. Superficie : Dans le travail proposé par Municonsult, les complexes renfermant différents types de milieux humides (marais, marécage, etc.) ont été fractionnés en unités individuelles. Cela a diminué la superficie du complexe initial et la diversité des habitats qu'il renferme. C'est oublier aussi que les unités, si elles se distinguent par leur physionomie, sont intimement liées les unes aux autres par les processus d'échanges.

- Nous avons choisi de regrouper toutes les unités situées à au moins trente mètres les unes des autres. Nous pouvons admettre qu'à cette distance, les échanges hydriques et biologiques sont encore possibles. Ces milieux peuvent donc être considérés comme une entité fonctionnelle unique. Cela entraîne automatiquement un changement dans la mesure de fragmentation qui devient plutôt une mesure de connectivité aérienne entre les milieux. La méthode de classement par bris naturel a été conservée, seuls les seuils changent :

Sup > 9 ha	10 pts
2.9 ha < Sup < 9 ha	6pts
Sup < 2.9 ha	2 pts

2. État physique de l'eau : Dans la méthode, il est dit que : « La présence d'eau libre sans végétation, d'eau non libre dans la végétation et d'eau près de la surface du sol seulement est un indicateur de la capacité du milieu à répondre aux différents besoins de la faune ». Or, malgré ce concept, la pondération ne sert qu'à faire ressortir les milieux humides où l'eau libre est présente en regard de l'avifaune. C'est oublier les autres espèces animales mais aussi tous les végétaux.

- Ainsi, un plan d'eau a plus de valeur qu'une frênaie ou une érablière d'érable argenté. Et même si l'eau libre sert pour sa nourriture ou sa reproduction, le canard branchu a aussi besoin d'arbres pour sa nidification.

Il apparaît donc plus important de faire ressortir la plus grande diversité de conditions hydriques et d'habitats potentiels plutôt que d'en favoriser une seule, quelle qu'elle soit.

Nous avons procédé au calcul de l'indice de diversité de Shannon de base 3 et effectué la pondération en 5 classes par la méthode des bris naturels.

L'indice de diversité de Shannon indique la façon dont les éléments sont répartis entre les différentes catégories. Ainsi plus la répartition des éléments est équitable entre les différentes catégories, plus l'indice sera élevé. L'indice de base 3 atteint son maximum à 33 %.

Exemple :

Eau libre	Eau non libre	Eau de surface	Points
35	35	30	10
60	30	10	8
60	40	0	6
80	20	0	4
100	0	0	2

3. **Intégrité du milieu environnant** : Moins le milieu alentour est perturbé, plus le milieu humide a de chance de se maintenir. La pondération utilisée par Municonsult s'appuie sur l'hypothèse que l'effet néfaste du développement urbain sur les milieux humides est plus fort que l'impact de l'agriculture. Or, si l'urbanisation diminue l'apport des eaux de ruissellement et gruge petit à petit ces milieux, l'agriculture elle-même, est responsable de l'assèchement des milieux humides par le drainage, de leur eutrophisation par l'apport de nutriments, mais aussi de la disparition d'espèces naturelles non nuisibles par l'emploi de pesticides ou d'herbicides.

Il nous semble donc que la pression agricole soit aussi dommageable que la pression urbaine.

- Notre pondération ne repose donc que sur la proportion de milieux naturels. Le pourcentage d'occupation a été calculé dans des zones tampons de 100 mètres. Le calcul s'est fait à partir des données des polygones forestiers recodés. Pour la variable « occupation naturelle », nous avons inclus les boisées et les friches, nous avons ajouté les autoroutes issues de la BDTQ car cette information n'apparaissait pas dans la carte de l'inventaire forestier.

Naturel	Points
80 – 100 %	10
60 – 80 %	8
50 – 60 %	6
30 – 50 %	4
0- 30 %	2

4. **Hétérogénéité** : La méthode de Municonsult prenait en compte la diversité des 4 strates rencontrées sans regard à la proportion que chacune d'elles occupe dans les milieux humides.
- Tout comme l'état physique de l'eau, nous avons utilisé l'indice de diversité de Shannon en base 4 cette fois-ci et une pondération en 5 classes par la méthode des bris naturels. L'indice de base 4 atteint son maximum à 20 %.

5. **Faune flore en péril** : Nous avons utilisé les données du CDPNQ dans le complexe de milieux humides et sa zone tampon de 30 mètres. Cependant, nous considérons que cette variable est un élément bonificateur pour le milieu mais ne doit en aucun cas être utilisée comme élément discriminant, car l'absence d'une espèce rare dans une zone peut n'être due qu'au fait qu'aucun inventaire n'ait été effectué.

>=3 espèces désignées ou susceptible de l'être	10 pts
Au moins une espèce désignée ou susceptible de l'être	4 pts
Aucune espèce désignée ou susceptible de l'être	0 pt

6. **Fragmentation** (connexion à un autre milieu humide) : On observe le nombre de complexe adjacent dans une zone tampon de 200 mètres.

- Cette variable permet de visualiser les zones de concentration de milieux humides. Elle est utile pour la détermination des territoires écosystémiques mais n'a pas été utilisée pour la classification.

Nombre >= 7	10 pts
4 <= Nombre < 7	6 pts
2 <= Nombre < 3	4 pts
Un seul	2 pts
Aucun	0 pt

7. **Hydroconnectivité** : L'inventaire des cours d'eau présentait des différences avec les informations des cartes de la BDTQ (cartes au 1 :20 000.)

- Nous avons utilisé l'information de la BDTQ. La présence de rivières, de ruisseaux permanents et d'intermittents dans une zone tampon de 20 m autour du complexe de milieux humides à partir des couches hydrologiques linéaires et polygonales de la BDTQ a permis de déterminer la connectivité. Les buses et les lacs non pas été retenus.

Présent :	10 pts
Absent :	0 pt

8. **Calcul** : Les changements des pondérations entraînent forcément une différence dans le portrait de chacun des milieux humides. Cependant, l'addition simple des différentes pondérations de chaque variable nous semble un exercice peu rigoureux parce que :

- Il donne un poids identique à des variables qui ne s'expriment pas au même niveau (par exemple l'hydroconnectivité et la présence de plantes rares).
- À résultat égal, il peut rassembler des milieux très différents du point de vue écologique et il ne permet pas de déceler rapidement le ou les critères prépondérants à la valeur écologique.

Exemple de milieux différents qui obtiennent le même pointage

	Sup.	Eau	Intégrité	Hétér.	Esp. rares	Fragment	Hydroco.	Points
Milieu A	10	8	2	10	-	-	10	40
Milieu B	6	6	4	4	4	6	10	40

- Nous préconisons plutôt l'approche de classification multicritères ou par sélection des critères.
- Nous tenons compte de 3 grands facteurs : la diversité, la pérennité au cas où le milieu serait protégé et le rôle régional.
- La diversité des milieux humides peut s'exprimer selon deux critères :
 - 1) la diversité des milieux terrestres exprimée par l'hétérogénéité des strates
 - 2) la diversité des habitats aquatiques représentée par l'état physique de l'eau.

De notre point de vue, si un milieu possède au moins une de ces variables fortes, il constituera un refuge pour une diversité d'espèces animales et végétales et renfermera plusieurs processus écologiques qui lui permettront de réagir et de résister aux pressions des alentours.

- La pérennité du milieu peut aussi se calculer en termes d'intégrité du milieu environnant et à la superficie du complexe. En fait, un petit milieu humide (2 pts) entouré de boisés ou de friches (8-10 pts) sur une zone tampon de 100 m aura autant de chance de résister qu'un grand milieu humide (10 pts) moyennement entouré de boisés (6 pts). Il faut, pour ce dernier cas, accepter une certaine perte dans le pourtour du milieu mais une intégrité de sa partie centrale.
- Hydroconnectivité permet de distinguer un milieu extrêmement intéressant d'un milieu très intéressant.

Tableau synthèse de la reclassification par sélection des critères

Diversité		Pérennité		Rôle régional	
Hétérogénéité	État de l'eau	Intégrité	Superficie	Hydroconnectivité	Points
au moins un >=8 (fort)		>= 8 (fort)	-	10	4
au moins un >=8 (fort)		>= 6 (moyen)	10	10	4
au moins un >=8 (fort)		>= 8 (fort)	-	-	3
au moins un >=8 (fort)		>= 6 (moyen)	10	-	3
au moins un >=6 (moyen)		>= 8 (fort)		10	3
au moins un >=6 (moyen)		>= 6 (moyen)	6	10	3
au moins un >=6 (moyen)		>= 6 (moyen)	-	-	2
au moins un >=6 (moyen)		>= 4 (faible)	6	-	2
< 4 (faible)	< 4 (faible)	< 4 (faible)	-	-	1

Portée et limites du travail réalisé

Il aurait été utile, voire nécessaire, de pouvoir caractériser les milieux humides par l'occupation des différents types (marais, marécages, tourbières, etc.) pour l'ensemble du territoire de l'île. Malheureusement, les données disponibles ne nous le permettaient pas puisque l'inventaire n'a traité que les milieux humides en milieu urbain. Ainsi, le fait de ne disposer que des informations sur la zone blanche (périmètre d'urbanisation) représente une lacune majeure à l'évaluation globale de la valeur écologique des milieux humides de l'île de Laval.

La détermination de la valeur écologique est toujours un exercice relatif. C'est-à-dire que, selon un cadre référentiel choisi, la position d'un milieu donné par rapport au reste de la population (ou échantillon) peut varier de façon importante. Autrement dit, un milieu humide ayant une valeur donnée, s'il est comparé aux autres milieux humides de la zone blanche, aurait pu obtenir un score tout à fait différent si tous les milieux humides de l'île de Laval avaient été utilisés comme échantillon de référence.

L'interprétation de la portée réelle du classement de la valeur écologique des milieux doit toujours se faire en considérant l'échantillon ou la région de référence. Pour cette raison, nous considérons la classification de la valeur écologique des milieux humides comme une indication importante **mais pas comme une fin en soi**. Il demeure essentiel que l'exercice d'évaluation se base sur une délimitation adéquate des milieux humides, et que l'analyse soit établie en fonction de l'ensemble des milieux naturels, de leur rôle écologique sur le territoire et de la viabilité de leur conservation.

Contexte, résultats et observations

L'île de Laval pose des enjeux particuliers de conservation et de mise en valeur des milieux humides. Dans les grandes lignes, on y observe que sur les quelques 25 034 ha du territoire de la Ville de Laval, 69 % du territoire est affecté au développement urbain (17 279 ha), 30 % est affecté aux activités agricoles (7 619 ha) et seulement 0,5 % est voué à la conservation (136 ha). Ces informations proviennent de la cartographie des schémas d'aménagement disponibles au ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR).

On doit compter d'autres territoires voués à la conservation, qui seraient protégés par divers types de statuts. Par exemple, les refuges fauniques et les réserves écologiques qui protègent certaines îles (43,3ha), sans compter les réserves naturelles en milieu privé ou les sites appartenant à la Ville de Laval qui seraient destinés à la conservation. Un travail de compilation des statuts de conservation reconnus et de la tenure des milieux naturels reste à faire. Mais il demeure que c'est insuffisant si l'on souhaite conserver les fonctions écologiques des milieux naturels et préserver les écosystèmes les plus représentatifs de l'île de Laval.

CARTE 10

La situation des milieux humides apparaît particulièrement critique. On estime qu'à Laval, la superficie des milieux humides, avant le premier boom de développement des années 1970, était d'environ 3 200 ha. Ainsi il ne resterait que 22 % (704 ha) de milieux humides. C'est bien peu pour assurer les fonctions écologiques essentielles de ces milieux naturels.

Donc les affectations de conservation ne protègeraient actuellement que 80 ha de milieux humides, soit 11 % des 704 ha de milieux humides cartographiés en 2004 par Municonsult. Tous ces milieux sont riverains de la Rivière-des-Mile-Îles ou de la Rivière-des-Prairies. Ainsi seulement 2,5 % des milieux humides d'origine sont protégés alors qu'on considère que 20 % sont nécessaires pour conserver les fonctions écologiques. Aucun milieu humide de l'île de Laval ne serait actuellement protégé. Les résultats de l'exercice de reclassification mené par le SÉB sont illustrés à la carte 10. En regard de la pondération proposée et des nouveaux critères, nous évaluons que 193 ha (60 %) des milieux humides actuels en zone blanche ont une valeur écologique élevée ou très élevée.

Résultats de l'évaluation des milieux humides

Valeur écologique	Nombre de complexe	Superficie (ha)	% des MH	% de Laval
Très élevé	35	108,78	15,5	0,4
Élevé	53	83,80	11,9	0,3
Modérée	45	33,77	4,8	0,1
Faible	110	96,37	13,7	0,4
<i>Sous-total urbain</i>	<i>243</i>	<i>322,72</i>	<i>45,8</i>	<i>1,2</i>
Agricoles	222	160,47	22,8	0,6
Riverains	94	210,31	29,9	0,8
Autres	22	10,43	1,5	0,04
<i>Total</i>	<i>581</i>	<i>703,93</i>		<i>2,6</i>

Territoires d'intérêt pour la conservation

Consciente de l'importance d'identifier des zones de conservation, la ville a identifié dans son projet de politique, cinq territoires écosystémiques d'une superficie de près de 1 300 ha. Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'identifier de nouveaux territoires d'intérêt et d'élaborer une stratégie de conservation.

L'objectif poursuivi par la présente démarche est d'identifier les territoires capables de maintenir les fonctions écologiques, de supporter la diversité faunique et floristique et de préserver les corridors de connectivité entre les milieux naturels. On souhaite assurer la viabilité du réseau d'espaces naturels. Pour y arriver, nous procédons en deux temps à une simple interprétation cartographique de la connaissance existante sur la mosaïque de milieux naturels de l'île de Laval. En premier lieu, nous avons délimité les territoires d'intérêt (carte 11). Ensuite, chaque territoire identifié a fait l'objet d'une interprétation plus fine afin de détailler les affectations de conservation (cartes 12). Nous avons basé nos interprétations sur : les travaux de cartographie de Municonsult; la reclassification des milieux humides proposés par le SÉB; les cartes écoforestières qui localisent les peuplements forestiers, et les cartes de base au 1 : 20 000^e pour la localisation des principaux cours d'eau.

Le scénario préliminaire de conservation qui en découle devrait servir de base à l'élaboration d'une stratégie de conservation et de mise en valeur.

Critères d'identification

Afin d'identifier les territoires d'intérêt pour la conservation, nous avons utilisés les critères suivants :

1. Concentration de milieux naturels;
2. Superficie des boisés;
3. Présence et valeur des milieux humides;
4. Connectivité aux cours d'eau.

L'interprétation a permis de délimiter les zones de concentration de milieux humides, de boisés humides et de boisés. On y retrouve les complexes de milieux naturels présentant de bonnes superficies et une grande diversité, et qui permettent des échanges entre les milieux. Pour maximiser la connectivité naturelle entre les milieux, nous considérons les corridors riverains des principaux cours d'eau. Étant donné l'importance du littoral, l'ensemble des îles a été considéré. Finalement, comme les écosystèmes forestiers exceptionnels présentent des particularités écologiques, nous les avons retenus d'emblée.

Même s'ils demeurent importants à préserver, les milieux naturels isolés, enclavés dans la trame urbaine ou agricole ou de petite superficie n'ont pas été retenus. La viabilité de leur

conservation est plus problématique et ils devraient faire l'objet d'affectations particulières mieux adaptées.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs considère que près de 4 200 ha (17 % du territoire) doivent être considérés en vue de l'élaboration d'une stratégie de conservation.

Sélection des sites ciblés pour la conservation

La seconde étape de notre interprétation vient détailler les affectations à l'intérieur des territoires d'intérêt proposés. On procède à nouveau par interprétation cartographique des connaissances existantes, mais à une échelle plus fine et en tenant compte du contexte particulier de chaque territoire d'intérêt. Nous avons utilisé les critères suivants :

1. Diversité des milieux naturels;
2. Connectivité des milieux;
3. Présence et valeur des milieux humides;
4. Présence d'un site déjà protégé
5. Développement ou pression anthropique existant.

Le scénario préliminaire de conservation identifie ce qui est déjà protégé, les zones qui devraient faire l'objet d'un statut légal de conservation reconnu (souhaité – Carte 12) et les sites où une certaine forme de développement adapté devrait faire appel à des mesures de préservation et d'intégration des milieux naturels (recommandée – Carte 12). De plus, certains sites pour lesquels la connaissance semble insuffisante, devraient être documentés. Voici sommairement les résultats statistiques de ce premier exercice d'identification des milieux naturels d'importance.

Répartition de la proposition de conservation par grandes affectations actuelles

	Agricole		Urbaine		Conservation		Ensemble de la ville	
	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha
Déjà protégée	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	136,0	0,5	136,0
Souhaitée	3,6	928,1	5,1	1 301,8	0,0	0,0	8,7	2 229,9
Recommandée	2,6	660,5	2,2	569,6	0,0	0,0	4,9	1 230,1
À documenter	1,0	255,8	1,3	336,0	0,0	0,0	2,4	591,8
Corridor riverain	0,6	142,5	1,0	257,0	0,0	0,0	1,6	399,5
Territoire affecté	92,2	5 632,1	90,4	14 815,3	0,0	0,0	81,7	20 447,4
Total	100,0	7 619,0	100,0	17 279,0	100,0	136,0	100,0	25034,7

CARTE 11

CARTE 12

Démarche de concertation proposée

L'objectif est d'établir un scénario de conservation et de mise en valeur des milieux naturels d'intérêt de l'île de Laval. Ce scénario, doit être élaboré en concertation avec les autorités de la Ville de Laval et se baser sur une connaissance, la plus objective et la plus juste possible, des milieux naturels, notamment des milieux humides. Il vise à identifier les territoires d'intérêt et les mesures de mise en valeur ou de conservation.

Par la présente démarche, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs souhaite proposer à la ville des territoires d'intérêt pour la conservation. Ces territoires ont été identifiés suivant une reclassification des résultats de l'inventaire des milieux humides proposé par la firme Municonsult en zone urbaine et en utilisant diverses sources de données sur la mosaïque des milieux naturels de l'île de Laval et de son littoral.

Afin de développer la meilleure stratégie, nous considérons essentielle la création d'un comité technique et d'un comité directeur. En séparant l'identification des territoires d'intérêt du processus de sélection des sites à conserver, on s'assure de procéder selon une démarche éclairée. Le rôle du comité technique sera de préciser les enjeux de conservation et de développement de chaque territoire d'intérêt, en se basant sur un portrait le plus objectif possible. Il préparera le scénario de conservation. Le comité décisionnel sera alors en mesure de débattre des enjeux et de prendre les décisions stratégiques dans l'élaboration de la politique et la sélection des sites à conserver.

Cette démarche doit s'établir selon un calendrier et des échéances raisonnables et viser un pourcentage des superficies à conserver, conforme aux objectifs internationaux et à la stratégie québécoise sur les aires protégées.